

INCLUSION SAS

**Société par actions simplifiée
au capital de 13.167.449,50 euros
Siège social : ZAE Jean Monnet
1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT ST DENIS
919 381 202 RCS MELUN**

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2023

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi à l'effet de vous rendre compte de l'activité de la société INCLUSION SAS (ci-après la « Société ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice qui sont joints au présent rapport.

Nous vous proposerons également de déterminer la rémunération globale des Membres indépendants du Comité de surveillance, conformément à l'article 15.1 des statuts de la Société.

Monsieur Jean-François PECH, président de la Société a, conformément aux statuts, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

I / COMPTES SOCIAUX – INCLUSION SAS

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

La Société a été constituée le 9 septembre 2022 et a clôturé son premier exercice social le 31 décembre 2023, soit un exercice d'une durée exceptionnelle de 16 mois.

Le 30 septembre 2022, la Société a acquis le contrôle de la société MY MOBILITY, société mère du groupe éponyme.

Depuis cette date, la Société est la société holding de tête du groupe MY MOBILITY, acteur de référence, depuis 25 ans dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou de fragilité. Présent sur tout le territoire national, le groupe assure une mission d'intérêt général et opère le plus souvent pour le compte des départements ou d'autorités organisatrices relevant des marchés publics.

En 2023, le groupe a œuvré à préserver sa rentabilité dans un contexte inflationniste très soutenu qui a pesé sur les marges.

Le groupe a fait l'acquisition le 27 juin 2023 de 100% des actions de la société ULLI, société mère du groupe IRIS Transport composé des sociétés ULLI, IRIS et RAMSES. La société IRIS est un acteur de référence dans le domaine du transport scolaire d'enfants en situation de handicap sur la région Normandie.

Trois nouvelles filiales ont été créées au cours de l'exercice au sein du groupe MY MOBILITY :

- au mois d'avril 2023, la société CITEMOBIL 93 qui est dédiée au transport à la demande pour personnes à mobilité réduite pour le compte de la collectivité de la Seine-Saint-Denis,
- au mois de juin 2023, la société MYCSP qui est dédiée au soutien aux entreprises par la réalisation de prestation de services,
- au mois de novembre 2023, la société CITEMOBIL 51 qui est dédiée au transport à la demande pour personnes à mobilité réduite pour le compte de la collectivité du Grand Reims anciennement exploité sous le nom de « Tréma ». L'exploitation de ce marché d'une durée de 6 ans et d'une volumétrie de 100.000 courses par an a débuté le 1^{er} janvier 2024,

Au cours de l'exercice 2023, la Société a absorbé sa filiale MY MOBILITY, l'ancienne holding de tête du groupe.

Enfin, le 4 décembre 2023, il a été constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital social de 289.687,50 euros résultant de l'acquisition définitive des 579.375 AGAO et l'augmentation de capital social de 2.762 euros résultant de l'acquisition définitive des 5.524 AGA DP. Les opérations font l'objet d'un rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice – Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2024, le groupe MY MOBILITY ambitionne de renforcer ses positions existantes et de gagner de nouvelles parts de marchés en privilégiant une croissance rentable.

Une nouvelle filiale, la société LUCIOLES MOBILITE, a été créée au sein du groupe MY MOBILITY, en mai 2024 ; elle exercera une activité de transport à la demande pour personnes à mobilité réduite.

Activités en matière de recherche et de développement

La Société n'a entrepris aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE ET PRISE DE CONTROLE

Comme déjà indiqué, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a constitué trois nouvelles filiales, avec la société 2BR :

- au mois d'avril 2023 : la société par actions simplifiée CITEMOBIL 93, sise ZAE Jean Monnet- 1 rue Paul Henry Spaak- 77240 VERT-SAINT-DENIS, avec un capital de 90.000 euros,

- au mois de juin 2023 : la société par actions simplifiée MYCSP, sise ZAE Jean Monnet- 1 rue Paul Henry Spaak- 77240 VERT-SAINT-DENIS, avec un capital de 100 euros,
- au mois de novembre 2023 : la société par actions simplifiée CITEMOBIL 51, sise ZAE Jean Monnet- 1 rue Paul Henry Spaak- 77240 VERT-SAINT-DENIS, avec un capital de 50.000 euros.

Dans chacune de ces sociétés, la Société a souscrit une action. Toutes les autres actions ont été souscrites par la société 2BR MOBILITE.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés contrôlées

A la clôture de l'exercice écoulé, la Société contrôlait donc directement ou indirectement seize filiales formant ensemble le Groupe MY MOBILITY, à savoir :

directement à 100 % :

- 2BR MOBILITE, société par actions simplifiée au capital de 4.515.763 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 752 538 314,

et indirectement, via la société 2BR MOBILITE :

- JL INTERNATIONAL, société par actions simplifiée au capital de 1.800.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 418 872 537,
- ST2S, société par actions simplifiée au capital de 390.000 euros sise ZAC Du Bois de la Noue, 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 498 944 818,
- LA MOBILITE POUR TOUS, société par actions simplifiée au capital de 140.000 euros sise 18 avenue Gambetta, 55000 BAR LE DUC, immatriculée au RCS de BAR LE DUC sous le numéro 841 226 970,
- CITEMOBIL, société par actions simplifiée au capital de 546.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de Melun sous le numéro 842 464 992,
- CITEMOBIL 77, société par actions simplifiée au capital de 607.500 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 853 531 424,
- CITEMOBIL 78/92, société par actions simplifiée au capital de 165.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 853 535 904,
- CITEMOBIL 95, société par actions simplifiée au capital de 180.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 899 882 856,

- CITEMOBIL 60, société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 911 648 061,
- PRESTALITY, société par actions simplifiée au capital de 100 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 915 016 455,
- CITEMOBIL 93, société par actions simplifiée au capital de 90.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 951 617 406,
- MYCSP, société par actions simplifiée au capital de 100 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 954 062 576,
- CITEMOBIL 51, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT-SAINT-DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 982 288 995,
- ULLI, société par actions simplifiée au capital de 1.409.580 euros sise 1399 chemin de Clères, 76230 BOIS-GUILLAUME, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 510 256 662, qui détient 100 % du capital de :
 - IRIS, société par actions simplifiée au capital de 130.000 euros sise 1399 chemin de Clères, 76230 BOIS-GUILLAUME, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 488 319 369,
 - RAMSES, société par actions simplifiée au capital de 1.500 euros sise 1399 chemin de Clères, 76230 BOIS-GUILLAUME, immatriculée au RCS de ROUEN sous le numéro 799 500 236,

auxquelles s'est ajoutée, en 2024, la société LUCIOLES MOBILITE société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros sise ZAE Jean Monnet – 1 rue Paul Henri Spaak, 77240 VERT SAINT DENIS, immatriculée au RCS de MELUN sous le numéro 929 281 764.

Activités des filiales et participations au titre de l'exercice 2023

La société **2BR MOBILITE** réalise un chiffre d'affaires net de 30.736.651 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 33.578.964 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022. L'exercice clos au 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 2.975.143 euros contre un bénéfice de 2.685.002 au 31 décembre 2022.

La société **J.L. INTERNATIONAL** réalise un chiffre d'affaires net de 35.364.947 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 39.906.385 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (78.097) euros contre un bénéfice de 56.994 au titre de l'exercice précédent.

La société **ST2S** réalise un chiffre d'affaires net de 12.380.268 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 11.341.169 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 93.659 euros contre un bénéfice de 51.344 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **LA MOBILITE POUR TOUS** réalise un chiffre d'affaires net de 424.665 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 581.316 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 2.430 euros contre un bénéfice de 69.692 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL** réalise un chiffre d'affaires net de 5.138.281 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 4.240.681 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (32.135) euros contre une perte de (307.391) au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 77** réalise un chiffre d'affaires net de 3.208.973 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 2.667.477 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (1.082) euros contre un bénéfice de 67.820 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 78/92** réalise un chiffre d'affaires net de 6.223.689 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 5.293.925 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (7.044) euros contre une perte de (67.561) euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 95** réalise un chiffre d'affaires net de 956.776 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 1.383.770 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (4.749) euros contre un bénéfice de 25.967 euros au titre de l'exercice précédent.

La société **CITEMOBIL 60** réalise un chiffre d'affaires net de 3.797.581 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 1.590.129 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 2.499 euros contre une perte de (42.673) euros au titre de l'exercice précédent.

La société **PRESTALITY** réalise un chiffre d'affaires net de 532.111 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre 75.220 euros au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (38.848) euros contre une perte de (11.252) euros au titre de l'exercice précédent.

Pour son premier exercice social, la société **CITEMOBIL 93** n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 62 euros.

Pour son premier exercice social, la société **MYCSP** réalise un chiffre d'affaires net de 133.366 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 3.923 euros.

La société **ULLI** réalise un chiffre d'affaires net de 914.633 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée exceptionnelle de 16 mois. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 104.821 euros.

La société **IRIS** réalise un chiffre d'affaires net de 3.279.697 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, d'une durée exceptionnelle de 4 mois. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice de 75.679 euros.

La société **RAMSES** réalise un chiffre d'affaires net de 72.282 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 contre un chiffre d'affaires nul au 31 décembre 2022. L'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (6.245) euros contre une perte de (4.482) euros au titre de l'exercice précédent.

Le premier exercice social de la société **CITEMOBIL 51** clôturera au 31 décembre 2024.

SUCCURSALES

A la clôture de l'exercice, la Société ne détient aucune succursale.

ACTIONS D'AUTO-CONTROLE – PARTICIPATIONS CROISEES - OPERATIONS SUR VALEURS MOBILIERES

Aucune société contrôlée directement ou indirectement par la Société n'a détenu d'actions dans le capital de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Il n'existe pas de participations croisées.

La Société n'a procédé à aucune opération de vente ou achat sur ses propres actions.

PRETS ACCESSOIRES A L'ACTIVITE PRINCIPALE

La Société n'a consenti, à titre accessoire à son activité principale, aucun prêt à moins de trois ans à des micro-entreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretiendrait des liens économiques le justifiant.

PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES

La Société n'a fait l'objet d'aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anti-concurrentielles prononcées par l'Autorité de la concurrence, devant faire l'objet d'une insertion dans le rapport de gestion.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, sont communiquées dans le tableau porté en annexe 1.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.023.127 euros.

Le montant total des produits d'exploitation s'est élevé à 2.955.133 euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'est élevé à 1.711.691 euros.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 5.565 euros.

Le montant des traitements et salaires s'est élevé à 690.097 euros.

Le montant des charges sociales s'est élevé à 337.871 euros.

L'effectif salarié annuel, en équivalent temps plein, s'est élevé à 3 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements s'est élevé à 405.319 euros.

Le montant des dotations aux provisions s'est élevé à 13.871 euros.

Le montant des autres charges s'est élevé à 50.011 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 3.214.424 euros.

Le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de (259.290) euros.

Le montant des produits financiers s'est élevé à 4.764.985 euros.

Le montant des charges financières s'est élevé à 5.381.400 euros.

Après comptabilisation d'une perte financière de (616.415) euros, le résultat courant avant impôts s'est élevé à (875.705) euros.

Le montant des produits exceptionnels s'est élevé à 23.340 euros.

Les charges exceptionnelles se sont élevées à 898.877 euros.

Il en résulte une perte exceptionnelle de (875.537) euros.

Après prise en compte de l'incidence fiscale à concurrence d'une somme de (1.038.603) euros, le compte de résultat de l'exercice se solde par une perte nette de (712.639) euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 87.852.652 euros.

Les capitaux propres comptables s'élevaient pour leur part à 25.259.414 euros au 31 décembre 2023 pour un capital social de 13.167.450 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Il vous est proposé d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit une perte de (712.639,29) euros au poste « *report à nouveau débiteur* » qui serait porté, suite à cette affectation, à la somme de (712.639,29) euros.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'aucune distribution n'est intervenue depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Lecture sera faite du rapport spécial du Commissaire aux comptes de la Société sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code du commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration.

II / COMPTES CONSOLIDÉS – GROUPE INCLUSION-RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Comme indiqué ci-dessus, la Société est la société consolidante du groupe INCLUSION.

Au titre de l'exercice 2023, couvrant la période comprise entre le 9 septembre 2022 et le 31 décembre 2023, la Société a consolidé ses comptes, selon la méthode de l'intégration globale, avec ceux de ses seize filiales : 2BR MOBILITE, J.L. INTERNATIONAL, ST2S, LA MOBILITE POUR TOUS, CITEMOBIL, CITEMOBIL 77, CITEMOBIL 78/92, CITEMOBIL 95, CITEMOBIL 60, PRESTALITY, CITEMOBIL 93, MYCSP, ULLI, IRIS, RAMSES et CITEMOBIL 51, sur lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans ces comptes.

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé s'est élevé à la somme de 99.490 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le mandat des autres produits s'est élevé à 299 K euros.

Le montant des achats et services extérieurs s'est élevé à 39.814 K euros.

Le montant des impôts et taxes s'est élevé à 832 K euros.

Le montant des salaires et traitements s'est élevé à (39.373 K) euros.

Le montant des charges sociales s'est élevé à 9.973 K euros.

L'effectif moyen du Groupe au 31 décembre 2023 était de 3.180 salariés correspondant à 1.426 équivalents temps pleins.

Après prise en compte de dotations aux amortissements et provisions de (2.883 K) euros, le résultat d'exploitation est un bénéfice de 6.868 K euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le résultat financier s'est élevé à (5.288 K) euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont (5.338 K) euros de charges d'intérêts sur emprunts et 214 K euros de revenus des actifs financiers.

Après prise en compte d'une perte exceptionnelle de (2.287 K) euros et d'une charge d'impôt sur les résultats de (205 K) euros, le résultat net de l'ensemble consolidé est une perte de (912 K) euros.

Le total des emprunts obligataires s'élevait à 28.712 K euros.

Le total des emprunts et dettes financières s'élevait à 31.753 K euros à la clôture.

Les capitaux propres s'élevaient pour leur part à 24.837 K euros, pour un total de bilan de 111.965 K euros à la clôture de l'exercice 2023.

ACTIVITES DU GROUPE INCLUSION EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le Groupe INCLUSION n'a entrepris aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE CONSOLIDE

Les évènements importants survenus au cours de l'exercice sont ceux mentionnés plus haut dans le paragraphe correspondant relatif à l'activité de la Société elle-même.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE CONSOLIDE

Les évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice sont ceux mentionnés plus haut dans le paragraphe correspondant relatif à l'activité de la Société elle-même.

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE INCLUSION EST CONFRONTE

Le groupe MY MOBILITY n'est pas confronté à des risques particuliers par rapport aux autres opérateurs économiques.

III / REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES INDEPENDANTS DU COMITE DE SURVEILLANCE

Enfin, nous vous proposons de déterminer la rémunération globale des membres indépendants du Comité de surveillance, qui s'élèverait à la somme de 50.000 euros au titre de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

*
* *

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément. Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Le Président
La société INCLUSION
Représentée par Monsieur Jean-François PECH



(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 43-1 du code de commerce)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)
---	---	---



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ACA NEXIA SAS
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
France

"Certifiés conformes à
l'original"

DocuSigned by:
Jean-François PELT
C1B7D1CAD1FE45B...

INCLUSION S.A.S.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2023

INCLUSION S.A.S.

Zae Jean Monnet 1 Rue Paul Henri Spaak - 77240 Vert-Saint-Denis

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

ACA NEXIA
Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 640 000€. RCS Paris B 331 057 406
31, rue Henri Rochefort - 75017 Paris



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



ACA NEXIA SAS
31, rue Henri Rochefort
75017 Paris
France

INCLUSION S.A.S.

Zae Jean Monnet 1 Rue Paul Henri Spaak - 77240 Vert-Saint-Denis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2023

À la collectivité des associés de la société INCLUSION S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'article 31 des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société INCLUSION S.A.S. relatifs à l'exercice de 16 mois clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 9 septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 76 856 Keuros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 1.2.d "Règles et méthodes comptables - Écarts d'acquisition" de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 4.1 "Immobilisations incorporelles" de l'annexe des comptes consolidés donne une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

INCLUSION S.A.S.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 25 juin 2024

KPMG SA

Geoffroy Muselier

Associé

Paris, le 25 juin 2024

ACA NEXIA

DocuSigned by:

E6E6B21778364AC...

Olivier Juramie

Associé

INCLUSION SAS

Société par actions simplifiée
au capital social de 13 167 4449.50 euros
Siège social : 1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
N° SIRET : 919 381 202

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2023**

SOMMAIRE

I) Bilan consolidé	3
II) Compte de résultat consolidé.....	5
III) Annexes aux comptes consolidés au 31 Décembre 2021	6
Note 1 – Informations générales et principes comptables	7
Note 2 – Périmètre de consolidation	10
Note 3 – Tableaux des flux de trésorerie.....	11
Note 4 – Compléments d'information relatifs au bilan	12
Note 5 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat	17
Note 6 – Informations complémentaires.....	19

I) Bilan consolidé

Actif		
<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2023
	<i>Notes</i>	
Immobilisations incorporelles	4.1	77 240
<i>Dont écart d'acquisition</i>		76 856
Immobilisations corporelles	4.2	5 435
Immobilisations financières		1 266
Total Actif Immobilisé		83 941
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		1 468
Clients & comptes rattachés	4.3	14 530
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	4.4	7 780
Charges constatées d'avance		1 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 728
Total Actif Circulant		28 024
TOTAL ACTIF		111 965

(1) dont impôts différés actifs pour 933K€

Passif

En milliers d'euros

31/12/2023

	Notes	
Capital		13 167
Primes liées au capital		12 583
Réserves		(1)
Réserves de conversion		-
Résultat de l'exercice		(912)
Total Capitaux Propres	4.5	24 837
Intérêts minoritaires		-
Provisions pour risques et charges	4.6	1 631
Emprunts obligataires	4.7	28 712
Emprunts et dettes financières	4.8	31 753
Avances et acomptes reçus		1 280
Fournisseurs et comptes rattachés		5 846
Dettes fiscales & sociales		16 238
Autres dettes et comptes de régularisation		1 668
Produits constatés d'avance		-
Total Dettes		85 497
TOTAL PASSIF		111 965

II) Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé		
<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	Du 09/09/2022 au 31/12/2023
Chiffre d'affaires	5.1	99 490
Autres produits		299
Achats et services extérieurs		(39 814)
Impôts et taxes		(832)
Charges de personnel ⁽¹⁾	5.2	(49 357)
Autres charges d'exploitation		(35)
EBITDA		9 751
Dotations aux amortissements et provisions ⁽²⁾		(2 883)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		6 868
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		6 868
Charges et produits financiers	5.3	(5 288)
Charges et produits exceptionnels	5.4	(2 287)
Impôts sur les résultats	5.5	(205)
Résultat net des sociétés intégrées		(912)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(912)
Résultat hors groupe		-
Résultat net - Part du groupe		(912)

(1) y compris participation des salariés

(2) hors dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

III) Annexes aux comptes consolidés au 31 Décembre 2023

Note 1 – Informations générales et principes comptables

1.1 Faits marquants et base d'établissement des comptes consolidés

La société Inclusion a été créée le 9 septembre 2022 et clôture ses comptes pour la première fois le 31 décembre 2023 avec un exercice de 16 mois.

Au cours de ce premier exercice, la société inclusion a acquis le 30 septembre 2022 le groupe My Mobility, acteur de référence, depuis 25 ans dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou de fragilité. Présent sur tout le territoire national, il assure une mission d'intérêt général et opère le plus souvent pour le compte des Départements ou d'autorités organisatrices relevant des marchés publics.

D'autre part, le Groupe MyMobility a acquis le Groupe Ulli (Iris) le 27 juin 2023 acteur dans la mobilité en Normandie.

Au cours des années 2022 et 2023, le groupe a œuvré à préserver sa rentabilité dans un contexte inflationniste inédit qui a pesé fortement sur les marges.

1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés du groupe INCLUSION ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, ainsi qu'aux normes comptables en vigueur et aux principes comptables définis par l'Autorité des Normes Comptables dans son règlement ANC n°2020-01.

Les comptes individuels des différentes entités du Groupe sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en milliers d'euros sauf mention spécifique.

a. *Périmètre et méthode de consolidation*

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur les sociétés 2BR MOBILITE, JLI, ST2S, CITEMOBIL, LA MOBILITE POUR TOUS, CITEMOBIL 77, CITEMOBIL 78/92, CITEMOBIL 95, PRESTALITY, CITEMOBIL 60, CITEMOBIL 93, MYCSP, ULI, IRIS, RAMSES, CITEMOBIL 51 qu'il consolide par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

Absence de sociétés détenues conjointement ou détenues à moins de 20 % au 31 décembre 2023.

b. *Date d'arrêté comptable*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 décembre 2023 qui ont été arrêtés le 25 juin 2024

c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe.

En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles retenues pour les comptes consolidés.

d. *Écarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente, à la date d'acquisition, la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais d'acquisition) et le total des actifs et passifs évalués à leur juste valeur. Les fonds de commerce acquis sont assimilés à des écarts d'acquisition et sont présentés comme tel dans les états financiers.

Les économies d'impôt immédiates ou futures liées à la déductibilité des frais d'acquisitions de titres et de fonds de commerce suivent le traitement comptable des frais d'acquisition et sont capitalisées en écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, le Groupe considérant qu'ils ont une durée d'utilisation illimitée. Ils font toutefois l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus fréquemment si les événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de la valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Afin de déterminer la valeur d'usage, le Groupe procède à une approche basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF)

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition

e. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciels (1 à 3 ans)
- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

f. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnement.

g. *Créances clients et comptes rattachés*

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

h. *Indemnités pour départs en retraite*

Compte tenu du montant non significatif des indemnités pour départ en retraite, ces dernières n'ont pas été comptabilisées dans les comptes consolidés en conformité avec l'option du règlement ANC-2020-01.

i. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

j. Impôts

Une partie du Groupe s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale. Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

k. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

l. Financement de la flotte de véhicules

Le Groupe comptabilise l'ensemble de sa flotte de véhicules soit au bilan, soit hors bilan, pour les véhicules acquis dans le cadre de contrats de location répondant aux critères de contrats de location simple. Les contrats de location simple correspondent pour le groupe à un droit d'utilisation des véhicules pendant une période donnée à l'issue de laquelle les véhicules sont repris par les constructeurs.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux liés aux acquisitions d'immobilisations en location-financement et aux augmentations d'emprunts liés au crédit-bail ne sont pas mentionnés.

m. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est composé de prestations de services majoritairement à travers un service de transport pour personnes à mobilité réduite. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'issue de la réalisation de la prestation de transport.

n. EBITDA

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Le 30 septembre 2022, le Groupe a acquis la société MYMOBILITY SAS et toutes les filiales qu'elle détenait. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 76 578 milliers d'euros et un écart d'acquisition a été constitué suite à cette opération.

Le 27 juin 2023, le Groupe a acquis la société ULLI SAS et toutes ses filiales. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 1 229 milliers d'euros et un écart d'acquisition a également été constitué à la suite de cette opération.

Les sociétés Citemobil93 SAS et MyCSP SAS, et Citémobil 51 ont été respectivement créées le 17 avril 2023, le 07 juillet 2023, et le 08 décembre 2023.

Entité	31/12/2023		Forme juridique	Numéro d'immatriculation	Adresse
	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
INCLUSION SAS	100,00%	Mère	SAS	919381202	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
2BR MOBILITE	100,00%	IG	SASU	752538314	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
JL INTERNATIONAL	100,00%	IG	SAS	418872537	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
ST2S	100,00%	IG	SAS	498944818	ZA du Bois de La Noue – 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
PRESTALITY	100,00%	IG	SAS	915016455	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 77	100,00%	IG	SAS	853531424	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 78-92	100,00%	IG	SAS	853535904	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL	100,00%	IG	SAS	842464992	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 95	100,00%	IG	SAS	899882856	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 60	100,00%	IG	SAS	911648061	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 93	100,00%	IG	SAS	951617406	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 51	100,00%	IG	SAS	982288995	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
MYCSP	100,00%	IG	SAS	954062576	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
LA MOBILITE POUR TOUS	100,00%	IG	SAS	841226970	18 av gambetta, 55000 bar le duc
ULLI	100,00%	IG	SAS	510256662	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
IRIS	100,00%	IG	SAS	488319369	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
RAMSES	100,00%	IG	SAS	799500236	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume

(1) IG: intégration globale

Note 3 – Tableaux des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	
<i>En milliers d'euros</i>	Du 09/09/2022 au 31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	(912)
Elimination des amortissements et provisions	2 883
Elimination de la variation des impôts différés	71
Elimination des plus ou moins values de cession	(7)
Neutralisation des charges et produits financiers	5 338
Total marge brute d'autofinancement	7 373
Variation du BFR lié à l'activité	496
Flux net généré par l'activité	7 869
Acquisition d'immobilisations	(616)
Cession d'immobilisations	14
Incidence des variations de périmètre	(74 764)
Flux net provenant des investissements	(75 366)
Augmentations (réductions) de capital	25 750
Emissions d'emprunts	52 824
Remboursements d'emprunts	(5 953)
Intérêts payés	(2 396)
Frais d'émission d'emprunt	-
Flux net provenant du financement	70 225
Variation de la trésorerie	2 728
Trésorerie d'ouverture	-
Trésorerie de clôture	2 728

Note 4 – Compléments d’information relatifs au bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition	Concessions, brevets & droits similaires	Fonds commercial	Immobilisation s incorporelles en cours	Autres immobilisation s incorporelles	TOTAL
Valeur brute au 09/09/2022	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	196	-	9	18	223
Reclassements	-	114	-	(114)	8	8
Variation de périmètre	76 856	871	54	114	59	77 954
Valeur brute au 31/12/2023	76 856	1 181	54	9	85	78 185
Amortissements - Valeur au 09/09/2022						-
Dotations aux amortissements	-	(294)	-	(4)	-	(298)
Reclassements	-	(29)	-	29	-	-
Variation de périmètre	-	(605)	-	(25)	(17)	(647)
Amortissements - Valeur au 31/12/2023	-	(928)	-	-	(17)	(945)
Valeur nette au 09/09/2022	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2023	76 856	253	54	9	68	77 240

L'écart d'acquisition d'une valeur brute de 76 856 milliers d'euros a été constitué :

- à hauteur de 75 966 milliers d'euros suite à l'acquisition le 30 septembre 2022 de la société MY MOBILITY SAS et de ses filiales ;
- à hauteur de 890 milliers d'euros suite à l'acquisition le 27 juin 2023 du Groupe Ulli

L'écart d'acquisition du Groupe Ulli a été déterminé de façon provisoire, il est susceptible d'être modifié suite à la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Installations tech, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes s/immo. corp.	TOTAL
Valeur brute au 09/09/2022	-	-	-	-
Acquisitions	288	2 419	-	2 707
Cessions	-	(14)	-	(14)
Variation de périmètre	264	11 242	8	11 514
Autres mouvements	-	-	(8)	(8)
Valeur brute au 31/12/2023	552	13 647	-	14 199
Amortissements - Valeur au 09/09/2022	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(45)	(1 900)	-	(1 945)
Cessions	-	7	-	7
Variation de périmètre	(247)	(6 579)	-	(6 826)
Amortissements - Valeur au 31/12/2023	(292)	(8 472)	-	(8 764)
Valeur nette au 09/09/2022	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2023	260	5 175	-	5 435

Les immobilisations corporelles intègrent des contrats de crédit-bail d'une valeur nette de 4,2 M€ au 31 décembre 2023, contribuant aux acquisitions de la période à hauteur de 2.5M€.

Les variations de périmètre sont liées à l'acquisition des groupes My Mobility et Ulli.

4.3 Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2023, la dépréciation des comptes clients est nulle.

Les créances clients non dépréciées sont toutes à échéance moins d'un an.

4.4 Autres créances

Au 31 décembre 2023, les autres créances sont essentiellement constituées de créances fiscales pour 6 037 milliers d'euros hors impôts différés actifs.

Le détail par nature des impôts différés se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Variation de périmètre	Résultat	31/12/2023
Organic	10	2	12
Crédit-bail	135	12	147
Frais d'acquisition titres	662	(646)	16
Déficits reportables	195	532	727
Effort construction	15	(1)	14
Autres	(15)	31	16
Total des impôts différés	1 002	(70)	932
<i>Impôts différés actifs</i>			933
<i>Impôts différés passifs</i>			1

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

4.5 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Situation au 09/09/2022	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	13 167	12 583	(1)	-	25 749	-	25 749
Affectation du résultat et distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(912)	(912)	-	(912)
Situation au 31/12/2023	13 167	12 583	(1)	(912)	24 837	-	24 837

Le capital social est fixé à la somme de 13.167.449,50 euros.

Il est divisé en vingt-six millions trois cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (26.334.199) Actions Ordinaires de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, et de cinq mille cinq cent vingt-quatre (5.524) d'actions de préférence, les « ADP 1 » d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (0,50 €).

4.6 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions pour autres risques	Provisions pour litiges	TOTAL
Situation au 09/09/2022	-	-	-
Variation de périmètre	1 278	28	1 306
Dotations de la période	1 016	-	1 016
Reprises de la période	(691)	-	(691)
Situation au 31/12/2023	1 603	28	1 631

4.7 Emprunts obligataires

Ces obligations sont subordonnées au crédit à moyen terme amortissable, elles sont convertibles en actions de préférence de la Société d'une valeur nominale de (0,50 €) chacune. Elles sont remboursables à terme le 30 septembre 2030 et portent un taux d'intérêt annuel intégralement capitalisé de 9%.

Au 31 décembre 2023 le montant des intérêts capitalisés s'élevait à 3M€.

4.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 31 753 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

La dette financière intègre le financement des contrats de crédit-bail pour 4,7 M€ au 31 décembre 2023

Un prêt sénior a été souscrit le 30 septembre 2022 auprès du CIC Est afin de financer l'acquisition des titres de la société MyMobility SAS.

Cet emprunt porte intérêt à taux variable de Euribor 3 mois + 2.3% annuel pour la tranche A qui est amortissable chaque année à hauteur de 2.3M€ et de Euribor 3 mois + 3.75% annuel pour la tranche B qui fait l'objet d'un amortissement in fine.

Il a fait l'objet de la mise en place d'un contrat de CAP à hauteur de 18 480 milliers d'euros, visant à se couvrir contre les risques de taux. La couverture de taux est fixée à 3.5% jusqu'au 30 décembre 2025. La date d'échéance de cet emprunt est fixée au 30 septembre 2028 pour la tranche A et au 30 septembre 2030 pour la tranche B

Dans le cadre de la convention de crédit, si la société ne respecte pas un certain niveau de Ratio de Levier, les banques peuvent exiger le remboursement de tout ou partie de l'emprunt

Au 31 décembre 2023, Le Ratio de Levier s'établi :

- à 3,65x sur la base des éléments comptables relatifs à l'année 2023, il est inférieur à 3.70x et respecte le seuil imposé
- à 3,51x sur la base des éléments comptables relatifs à l'année 2023 retraités des éléments non récurrents autorisés par les dispositions contractuelles du contrat de crédit sénior du 30/09/2022, il est inférieur à 3.70x et respecte le seuil imposé

Quel que soit la modalité de calcul retenue, le groupe respecte le seuil de 3,70x imposé par son ratio de levier au 31 décembre 2023.

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	25 750	-	-	25 750
Total Emprunts et dettes financières	25 750	-	-	25 750
Dettes sénior (Tranche A)	11 667	2 333	9 333	-
Dettes sénior (Tranche B)	14 000	-	-	14 000
Emprunts Iris	75	75	-	-
Emprunt Ramsès	255	84	171	-
Emprunt ULLI	948	153	632	163
Intérêts courus	10	10	-	-
Dettes Crédit-Bail	4 655	1 453	3 201	-
Autres dettes	141	-	-	141
Concours bancaires	3	3	-	-
Total Emprunts et dettes financières	31 753	4 112	13 338	14 304

Note 5 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé en France. Il s'élève pour 2023 à 99 490 milliers d'euros pour une activité de 15 mois du groupe MyMobility et de 6 mois du Groupe Ulli.

5.2 Charges de personnel

Sur 2023, les charges de personnel se décomposent en salaires et traitements pour un montant de (39 373) milliers d'euros et en charges sociales pour un montant de (9 973) milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'effectif moyen du Groupe est de 3180 salariés correspondant à 1426 équivalents temps pleins.

5.3 Résultat financier

Sur 2023, le résultat financier s'élève à (5 288) milliers d'euros, dont (5 338) milliers d'euros de charges d'intérêts sur emprunts et 214 milliers d'euros de revenus des actifs financiers.

5.4 Résultat exceptionnel

Sur 2023, le résultat exceptionnel s'élève à (2 287) milliers d'euros.

Sont considérées comme charges exceptionnelles par le Groupe au titre de son activité au 31 décembre 2023 :

- ✓ Frais encourus en restitution aux loueurs : sinistres majeurs non liés à une exploitation « normale » telle que prévue au contrat de location
- ✓ Frais encourus en cours de location du véhicule causés par vol ou vandalisme.
- ✓ Gros travaux de carrosserie avant restitution,
- ✓ Equipements significatifs manquants ou détériorés (optiques, tableau de bord, jantes...)
- ✓ Perte pour mise en épave du véhicule

5.5 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat de 2023 est composé d'une charge d'impôt de (205) milliers d'euros.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Du 09/09/2022 au 31/12/2023
Résultat net	(912)
Impôts différés	(71)
Impôts exigibles	(134)
Impôts de la période	(205)
Résultat consolidé avant impôt	(707)
<i>Taux d'impôt légal</i>	25,82%
<i>Impôt théorique de la période</i>	183
Intérêts non déductibles	(303)
Dividendes fiscalisés	(58)
Autres différences permanentes	(27)
Charge d'impôt	(205)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	-29,00%

Note 6 – Informations complémentaires

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Au 31 décembre 2023, le Groupe a comme engagements hors bilan donnés :

- Nantissement de créances pour 19 200 milliers d'euros
- Délégation d'assurances pour 2 400 milliers d'euros

Engagements reçus

- Une autorisation de tirage CT pour 4 000 milliers d'euros

6.2 Honoraires CAC

Les honoraires de commissaires aux comptes au titre de la certification et de l'examen des comptes individuels et consolidés 2023 s'élèvent à 132 K€ pour l'ensemble du groupe.

6.3 Evénements postérieurs à la clôture

Pas d'événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice au 31/12/2023

"Certifiés conformes à
l'original"

DocuSigned by:
Jean-François PELT
C1B7D1CAD1FE45B...

INCLUSION SAS

Société par actions simplifiée
au capital social de 13 137 450 euros
Siège social : 1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
N° SIRET : 919 381 202

COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2023

I) Bilan consolidé

Actif		
<i>En milliers d'euros</i>		31/12/2023
	<i>Notes</i>	
Immobilisations incorporelles	4.1	77 240
<i>Dont écart d'acquisition</i>		76 856
Immobilisations corporelles	4.2	5 435
Immobilisations financières		1 266
Total Actif Immobilisé		83 941
Fournisseurs - Avances et acomptes versés		1 468
Clients & comptes rattachés	4.3	14 530
Autres créances et comptes de régularisation ⁽¹⁾	4.4	7 780
Charges constatées d'avance		1 518
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 728
Total Actif Circulant		28 024
TOTAL ACTIF		111 965

(1) dont impôts différés actifs pour 933K€

Passif

En milliers d'euros

31/12/2023

	Notes	
Capital		13 167
Primes liées au capital		12 583
Réserves		(1)
Réserves de conversion		-
Résultat de l'exercice		(912)
Total Capitaux Propres	4.5	24 837
Intérêts minoritaires		-
Provisions pour risques et charges	4.6	1 631
Emprunts obligataires	4.7	28 712
Emprunts et dettes financières	4.8	31 753
Avances et acomptes reçus		1 280
Fournisseurs et comptes rattachés		5 846
Dettes fiscales & sociales		16 238
Autres dettes et comptes de régularisation ⁽²⁾		1 668
Produits constatés d'avance		-
Total Dettes		85 497
TOTAL PASSIF		111 965

(1) dont impôts différés passifs pour 1K€

II) Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé		
<i>En milliers d'euros</i>		Du 09/09/2022 au 31/12/2023
	<i>Notes</i>	
Chiffre d'affaires	5.1	99 490
Autres produits		299
Achats et services extérieurs		(39 814)
Impôts et taxes		(832)
Charges de personnel ⁽¹⁾	5.2	(49 357)
Autres charges d'exploitation		(35)
EBITDA		9 751
Dotations aux amortissements et provisions ⁽²⁾		(2 883)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		6 868
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		6 868
Charges et produits financiers	5.3	(5 288)
Charges et produits exceptionnels	5.4	(2 287)
Impôts sur les résultats	5.5	(205)
Résultat net des sociétés intégrées		(912)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(912)
Résultat hors groupe		-
Résultat net - Part du groupe		(912)

(1) y compris participation des salariés

(2) hors dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

III) Annexes aux comptes consolidés au 31 Décembre 2023

Note 1 – Informations générales et principes comptables

1.1 Faits marquants et base d'établissement des comptes consolidés

La société Inclusion a été créée le 9 septembre 2022 et clôture ses comptes pour la première fois le 31 décembre 2023 avec un exercice de 16 mois.

Au cours de ce premier exercice, la société inclusion a acquis le 30 septembre 2022 le groupe My Mobility, acteur de référence, depuis 25 ans dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap ou de fragilité. Présent sur tout le territoire national, il assure une mission d'intérêt général et opère le plus souvent pour le compte des Départements ou d'autorités organisatrices relevant des marchés publics.

D'autre part, le Groupe MyMobility a acquis le Groupe Ulli (Iris) le 27 juin 2023.

Au cours des années 2022 et 2023, le groupe a œuvré à préserver sa rentabilité dans un contexte inflationniste inédit qui a pesé fortement sur les marges.

1.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés du groupe INCLUSION ont été établis conformément aux dispositions du code de commerce, ainsi qu'aux normes comptables en vigueur et aux principes comptables définis par l'Autorité des Normes Comptables dans son règlement ANC n°2020-01.

Les comptes individuels des différentes entités du Groupe sont retraités pour se conformer aux principes comptables du Groupe. L'ensemble des tableaux et annexes est présenté en milliers d'euros sauf mention spécifique.

a. *Périmètre et méthode de consolidation*

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur les sociétés 2BR MOBILITE, JLI, ST2S, CITEMOBIL, LA MOBILITE POUR TOUS, CITEMOBIL 77, CITEMOBIL 78/92, CITEMOBIL 95, PRESTALITY, CITEMOBIL 60, CITEMOBIL 93, MYCSP, ULI, IRIS, RAMSES, CITEMOBIL 51 qu'il consolide par intégration globale.

Les créances et les dettes réciproques ainsi que les produits et les charges réciproques relatives à des sociétés consolidées par intégration globale sont éliminées dans leur totalité.

Absence de sociétés détenues conjointement ou détenues à moins de 20 % au 31 décembre 2023.

b. *Date d'arrêt comptable*

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes annuels des sociétés consolidées au 31 décembre 2023 qui ont été arrêtés le 25 juin 2024

c. *Méthode d'évaluation*

Les actifs, les passifs, les charges et les produits des entreprises consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du Groupe.

En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celles retenues pour les comptes consolidés.

d. *Ecarts d'acquisition*

L'écart d'acquisition représente, à la date d'acquisition, la différence entre le coût d'acquisition des titres (y compris les frais d'acquisition) et le total des actifs et passifs évalués à leur juste valeur. Les fonds de commerce acquis sont assimilés à des écarts d'acquisition et sont présentés comme tel dans les états financiers.

Les économies d'impôt immédiates ou futures liées à la déductibilité des frais d'acquisitions de titres et de fonds de commerce suivent le traitement comptable des frais d'acquisition et sont capitalisées en écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, le Groupe considérant qu'ils ont une durée d'utilisation illimitée. Ils font toutefois l'objet d'un test annuel de dépréciation, ou plus fréquemment si les événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de la valeur est susceptible d'être intervenue.

La valeur des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Afin de déterminer la valeur d'usage, le Groupe procède à une approche basée sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF)

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'écart d'acquisition

e. *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations incorporelles et corporelles et leurs durées d'amortissement sont les suivantes :

- Logiciels (1 à 3 ans)
- Terrains ;
- Agencements et aménagements des constructions (10 ans) ;
- Matériel et outillage industriel (5-7 ans) ;
- Matériel de transport (4 ans) ;
- Matériel et mobilier de bureau (3 ans).

f. *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées principalement de dépôts et cautionnement.

g. *Créances clients et comptes rattachés*

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale. Une provision est comptabilisée sur celles qui présentent une probabilité de non-recouvrement.

h. *Indemnités pour départs en retraite*

Compte tenu du montant non significatif des indemnités pour départ en retraite, ces dernières n'ont pas été comptabilisées dans les comptes consolidés en conformité avec l'option du règlement ANC-2020-01.

i. Provisions pour risques et charges

Toutes les provisions nécessaires sont comptabilisées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contrepartie attendue. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

j. Impôts

Une partie du Groupe s'est placée sous le régime de l'intégration fiscale. Les impôts courants comprennent les impôts exigibles sur les bénéfices. Les impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux.

La détermination des impôts différés prend en compte les retraitements apportés aux comptes sociaux en application des règles de consolidation. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les actifs d'impôt nets des passifs d'impôt font l'objet d'une dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

k. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

l. Financement de la flotte de véhicules

Le Groupe comptabilise l'ensemble de sa flotte de véhicules soit au bilan, soit hors bilan, pour les véhicules acquis dans le cadre de contrats de location répondant aux critères de contrats de location simple. Les contrats de location simple correspondent pour le groupe à un droit d'utilisation des véhicules pendant une période donnée à l'issue de laquelle les véhicules sont repris par les constructeurs.

Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux liés aux acquisitions d'immobilisations en location-financement et aux augmentations d'emprunts liés au crédit-bail ne sont pas mentionnés.

m. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe est composé de prestations de services majoritairement à travers un service de transport pour personnes à mobilité réduite. Le chiffre d'affaires est reconnu à l'issue de la réalisation de la prestation de transport.

n. EBITDA

L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation hors dotation aux amortissements et aux provisions.

Note 2 – Périmètre de consolidation

Le 30 septembre 2022, le Groupe a acquis la société MYMOBILITY SAS et toutes les filiales qu'elle détenait. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 76 578 milliers d'euros et un écart d'acquisition a été constitué suite à cette opération.

Le 27 juin 2023, le Groupe a acquis la société ULLI SAS et toutes ses filiales. Le prix d'acquisition des titres s'élevait à 1 229 milliers d'euros et un écart d'acquisition a également été constitué à la suite de cette opération.

Les sociétés Citemobil93 SAS et MyCSP SAS, et Citemobil 51 ont été respectivement créées le 17 avril 2023, le 07 juillet 2023, et le 08 décembre 2023.

Entité	31/12/2023		Forme juridique	Numéro d'immatriculation	Adresse
	% intérêt	Méthode de consolidation (1)			
INCLUSION SAS	100,00%	Mère	SAS	919381202	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
2BR MOBILITE	100,00%	IG	SASU	752538314	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
JL INTERNATIONAL	100,00%	IG	SAS	418872537	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
ST2S	100,00%	IG	SAS	498944818	ZA du Bois de La Noue – 44360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC
PRESTALITY	100,00%	IG	SAS	915016455	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 77	100,00%	IG	SAS	853531424	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 78-92	100,00%	IG	SAS	853535904	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL	100,00%	IG	SAS	842464992	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 95	100,00%	IG	SAS	899882856	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 60	100,00%	IG	SAS	911648061	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 93	100,00%	IG	SAS	951617406	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
CITEMOBIL 51	100,00%	IG	SAS	982289995	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
MYCSP	100,00%	IG	SAS	954062576	1, rue Paul-Henri Spaak, ZAE Jean Monnet, 77240 Vert-Saint-Denis
LA MOBILITE POUR TOUS	100,00%	IG	SAS	841226970	18 av gambetta, 55000 bar le duc
ULLI	100,00%	IG	SAS	510256662	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
IRIS	100,00%	IG	SAS	488319369	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume
RAMSES	100,00%	IG	SAS	799500236	1399, Che de Cleres 76230 Bois-Guillaume

(1) IG: intégration globale

Note 3 – Tableaux des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie	
<i>En milliers d'euros</i>	Du 30/09/2022 au 31/12/2023
Résultat net de l'ensemble consolidé	(912)
Elimination des amortissements et provisions	2 883
Elimination de la variation des impôts différés	71
Elimination des plus ou moins values de cession	(7)
Neutralisation des charges et produits financiers	6 267
Total marge brute d'autofinancement	8 302
Variation du BFR lié à l'activité	496
Flux net généré par l'activité	8 798
Acquisition d'immobilisations	(1 548)
Cession d'immobilisations	14
Incidence des variations de périmètre	(74 764)
Flux net provenant des investissements	(76 298)
Augmentations (réductions) de capital	25 750
Emissions d'emprunts	53 756
Remboursements d'emprunts	(5 953)
Intérêts payés	(3 325)
Frais d'émission d'emprunt	-
Flux net provenant du financement	70 228
Variation de la trésorerie	2 728
Trésorerie d'ouverture	-
Trésorerie de clôture	2 728

Note 4 – Compléments d’information relatifs au bilan

4.1 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Ecart d'acquisition	Concessions, brevets & droits similaires	Fonds commercial	Immobilisation s incorporelles en cours	Autres immobilisation s incorporelles	TOTAL
Valeur brute au 09/09/2022	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	196	-	9	18	223
Reclassements	-	114	-	(114)	8	8
Variation de périmètre	76 856	871	54	114	59	77 954
Valeur brute au 31/12/2023	76 856	1 181	54	9	85	78 185
Amortissements - Valeur au 09/09/2022						-
Dotations aux amortissements	-	(294)	-	(4)	-	(298)
Reclassements	-	(29)	-	29	-	-
Variation de périmètre	-	(605)	-	(25)	(17)	(647)
Amortissements - Valeur au 31/12/2023	-	(928)	-	-	(17)	(945)
Valeur nette au 09/09/2022	-	-	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2023	76 856	253	54	9	68	77 240

L'écart d'acquisition d'une valeur brute de 76 856 milliers d'euros a été constitué :

- à hauteur de 75 966 milliers d'euros suite à l'acquisition le 30 septembre 2022 de la société MY MOBILITY SAS et de ses filiales ;
- à hauteur de 890 milliers d'euros suite à l'acquisition le 27 juin 2023 du Groupe Ulli

L'écart d'acquisition du Groupe Ulli a été déterminé de façon provisoire, il est susceptible d'être modifié suite à la finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition.

4.2 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Installations tech, matériel & outillage	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes s/immo. corp.	TOTAL
Valeur brute au 09/09/2022	-	-	-	-
Acquisitions	288	2 419	-	2 707
Cessions	-	(14)	-	(14)
Variation de périmètre	264	11 242	8	11 514
Autres mouvements	-	-	(8)	(8)
Valeur brute au 31/12/2023	552	13 647	-	14 199
Amortissements - Valeur au 09/09/2022	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(45)	(1 900)	-	(1 945)
Cessions	-	7	-	7
Variation de périmètre	(247)	(6 579)	-	(6 826)
Amortissements - Valeur au 31/12/2023	(292)	(8 472)	-	(8 764)
Valeur nette au 09/09/2022	-	-	-	-
Valeur nette au 31/12/2023	260	5 175	-	5 435

Les immobilisations corporelles intègrent des contrats de crédit-bail d'une valeur nette de 4,2 M€ au 31 décembre 2023, contribuant aux acquisitions de la période à hauteur de 1.2M€.

Les variations de périmètre sont liées à l'acquisition des groupes My Mobility et Ulli.

4.3 Clients et comptes rattachés

Au 31 décembre 2023, la dépréciation des comptes clients est nulle.

Les créances clients non dépréciées sont toutes à échéance moins d'un an.

4.4 Autres créances

Au 31 décembre 2023, les autres créances sont essentiellement constituées de créances fiscales pour 6 037 milliers d'euros hors impôts différés actifs.

Le détail par nature des impôts différés se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Variation de périmètre	Résultat	31/12/2023
Organic	10	2	12
Crédit-bail	135	12	147
Frais d'acquisition titres	662	(646)	16
Déficits reportables	195	532	727
Effort construction	15	(1)	14
Autres	(15)	31	16
Total des impôts différés	1 002	(70)	932
<i>Impôts différés actifs</i>			933
<i>Impôts différés passifs</i>			1

Les impôts différés sont compensés par entité fiscale.

4.5 Capitaux propres du Groupe

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes liées au capital	Report à nouveau et réserves	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Situation au 09/09/2022	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	13 167	12 583	(1)	-	25 749	-	25 749
Affectation du résultat et distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre et autres variations	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	(912)	(912)	-	(912)
Situation au 31/12/2023	13 167	12 583	(1)	(912)	24 837	-	24 837

Le capital social est fixé à la somme de 13.167.449,50 euros.

Il est divisé en vingt-six millions trois cent trente-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf (26.334.899) Actions Ordinaires de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, et de cinq mille cinq cent vingt-quatre (5.524) d'actions de préférence, les « ADP 1 » d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euro (0,50 €).

4.6 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	Provisions pour autres risques	Provisions pour litiges	TOTAL
Situation au 09/09/2022	-	-	-
Variation de périmètre	1 278	28	1 306
Dotations de la période	1 016	-	1 016
Reprises de la période	(691)	-	(691)
Situation au 31/12/2023	1 603	28	1 631

4.7 Emprunts obligataires

Ces obligations sont subordonnées au crédit à moyen terme amortissable, elles sont convertibles en actions de préférence de la Société d'une valeur nominale de (0,50 €) chacune. Elles sont remboursables à terme le 30 septembre 2030 et portent un taux d'intérêt annuel intégralement capitalisé de 9%.

Au 31 décembre 2023 le montant des intérêts capitalisés s'élevait à 3M€.

4.8 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 31 753 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

La dette financière intègre le financement des contrats de crédit-bail pour 4,7 M€ au 31 décembre 2023

Un prêt sénior a été souscrit le 30 septembre 2022 auprès du CIC Est afin de financer l'acquisition des titres de la société MyMobility SAS.

Cet emprunt porte intérêt à taux variable de Euribor 3 mois + 2.3% annuel pour la tranche A qui est amortissable chaque année à hauteur de 2.3M€ et de Euribor 3 mois + 3.75% annuel pour la tranche B qui fait l'objet d'un amortissement in fine.

Il a fait l'objet de la mise en place d'un contrat de CAP à hauteur de 18 480 milliers d'euros, visant à se couvrir contre les risques de taux. La couverture de taux est fixée à 3.5% jusqu'au 30 décembre 2025. La date d'échéance de cet emprunt est fixée au 30 septembre 2028 pour la tranche A et au 30 septembre 2030 pour la tranche B

Dans le cadre de la convention de crédit, si la société ne respecte pas un certain niveau de Ratio de Levier, les banques peuvent exiger le remboursement de tout ou partie de l'emprunt.

Les Ratios de Levier communiqués dans le cadre de la convention de crédit sont les suivants :

Date de Test	Ratio de Levier inférieur ou égal à :
31 décembre 2022	4,00x
31 décembre 2023	3,70x
31 décembre 2024	3,10x
31 décembre 2025	2,60x
31 décembre 2026	2,00x
31 décembre 2027	2,00x
31 décembre 2028	2,00x

Au 31 décembre 2023, Le Ratio de Levier s'établi :

- à 3,65x sur la base des éléments comptables relatifs à l'année 2023, il est inférieur à 3.70x et respecte le seuil imposé
- à 3,51x sur la base des éléments comptables relatifs à l'année 2023 retraités des éléments non récurrents autorisés par les dispositions contractuelles du contrat de crédit sénior du 30/09/2022, il est inférieur à 3.70x et respecte le seuil imposé

Quel que soit la modalité de calcul retenue, le groupe respecte le seuil de 3,70x imposé par son ratio de levier au 31 décembre 2023.

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans
Emprunts obligataires	25 750	-	-	25 750
Total Emprunts et dettes financières	25 750	-	-	25 750
Dette sénior (Tranche A)	11 667	2 333	9 333	-
Dette sénior (Tranche B)	14 000	-	-	14 000
Emprunts Iris	75	75	-	-
Emprunt Ramsès	255	84	171	-
Emprunt ULLI	948	153	632	163
Intérêts courus	10	10	-	-
Dette Crédit-Bail	4 655	1 453	3 201	-
Autres dettes	141	-	-	141
Concours bancaires	3	3	-	-
Total Emprunts et dettes financières	31 753	4 112	13 338	14 304

Note 5 – Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est exclusivement réalisé en France. Il s'élève pour 2023 à 99 490 milliers d'euros pour une activité de 15 mois du groupe MyMobility et de 6 mois du Groupe Ulli.

5.2 Charges de personnel

Sur 2023, les charges de personnel se décomposent en salaires et traitements pour un montant de (39 373) milliers d'euros et en charges sociales pour un montant de (9 973) milliers d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'effectif moyen du Groupe est de 3180 salariés correspondant à 1426 équivalents temps pleins.

5.3 Résultat financier

Sur 2023, le résultat financier s'élève à (5 288) milliers d'euros, dont (5 338) milliers d'euros de charges d'intérêts sur emprunts et 214 milliers d'euros de revenus des actifs financiers.

5.4 Résultat exceptionnel

Sur 2023, le résultat exceptionnel s'élève à (2 287) milliers d'euros.

Sont considérées comme charges exceptionnelles par le Groupe au titre de son activité au 31 décembre 2023 :

- ✓ Frais encourus en restitution aux loueurs : sinistres majeurs non liés à une exploitation « normale » telle que prévue au contrat de location
- ✓ Frais encourus en cours de location du véhicule causés par vol ou vandalisme.
- ✓ Gros travaux de carrosserie avant restitution,
- ✓ Equipements significatifs manquants ou détériorés (optiques, tableau de bord, jantes...)
- ✓ Perte pour mise en épave du véhicule

5.5 Impôts sur les résultats

L'impôt sur le résultat de 2023 est composé d'une charge d'impôt de (205) milliers d'euros.

Le taux d'imposition effectif du Groupe se justifie de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Du 09/09/2022 au 31/12/2023
Résultat net	(912)
Impôts différés	(71)
Impôts exigibles	(134)
Impôts de la période	(205)
Résultat consolidé avant impôt	(707)
<i>Taux d'impôt légal</i>	25,82%
<i>Impôt théorique de la période</i>	183
Intérêts non déductibles	(303)
Dividendes fiscalisés	(58)
Autres différences permanentes	(27)
Charge d'impôt	(205)
<i>Taux effectif d'impôt</i>	-29,00%

Note 6 – Informations complémentaires

6.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Au 31 décembre 2023, le Groupe a comme engagements hors bilan donnés :

- Nantissement de créances pour 19 200 milliers d'euros
- Une autorisation de tirage CT pour 4 000 milliers d'euros
- Délégation d'assurances pour 2 400 milliers d'euros

Engagements reçus

Néant

6.2 Honoraires CAC

Les honoraires de commissaires aux comptes au titre de la certification et de l'examen des comptes individuels et consolidés 2023 s'élèvent à 132 930 K€ pour l'ensemble du groupe.

6.3 Evénements postérieurs à la clôture

Pas d'événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice au 31/12/2023